Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260119-DELIB20260101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

Date d'affichage :

26 janvier 2026

L'an deux mil vingt six
le dix neuf janvier à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2026

Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne (arrivée à 19h30), PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, GABORIEAU Cédric, CLEMENT Christelle, LEMETAYER Dominique, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean, TOSTIVINT Sébastien (arrivé à 20h), LEMARCHAND Christophe.
Absents excusés : MORDEL Michel
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/01/01 : Modification du tableau du personnel à compter du 1er janvier 2026

Madame le Maire informe l'assemblée que jusqu'à présent, la réglementation imposait aux attachés principaux d'exercer leurs fonctions dans les communes de plus de 2 000 habitants. Ainsi, les attachés territoriaux qui exerçaient leurs fonctions dans des communes de moins de 2000 habitants ne pouvaient pas être nommés au grade d'attaché principal au sein de leur collectivité.

Désormais, dans le cadre de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie ce seuil a été supprimé depuis le 19 novembre 2025, par conséquent, les attachés territoriaux peuvent poursuivre leur carrière dans leur collectivité et bénéficier d'une promotion au grade d'attaché principal.

Le Conseil Municipal, après délibération accepte de modifier le tableau du personnel de la façon suivante à compter du 1er janvier 2026 :

Emploi	Catégorie	Pourvu	Titulaire	Heures / semaine
Attaché	A	1	oui	35H00 (à temps partiel : 50 %)
		à supprimer dès la nominattion de l'agent au grade d'Attaché principal		
Attaché principal	A	0	oui	35H00 (à temps partiel 50 %)
Adjoint Adm Principal de 2ème classe	C	1	oui	35H00
Adjoint technique territorial	C	0	oui	35H00 (agent en disponibilité)
Adjoint technique territorial	C	1	non	35H00
Adjoint technique territorial	C	1	stagiaire	24H30
Adjoint d'animation territorial	C	1	oui	28H30
Adjoint technique territorial	C	1	non	35H00
Adjoint technique territorial	C	1	oui	18H75
		A supprimer dès la fin d'activité de l'agent (31/01/26)		
Adjoint technique territorial	C	0	non	21H00
Adjoint technique territorial	C	1	oui	27H45

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire,
Marie-Jeanne DESPRES.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.